

Bureau du 18 juin 2007

Décision n° B-2007-5319

commune (s) : Saint Priest

objet : **Autorisation donnée à la société Lyon Porte des Alpes de déposer une demande de permis de construire sur le tènement communautaire situé boulevard de la Porte des Alpes**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Unité patrimoine

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 7 juin 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La Communauté urbaine est propriétaire d'un tènement immobilier situé boulevard de la Porte des Alpes à Saint Priest cadastré sous le numéro 132 de la section AH d'une superficie de 69 897 mètres carrés.

La société Lyon Porte des Alpes sollicite la Communauté urbaine pour acquérir une partie de ce tènement en vue de la réalisation d'un centre de réadaptation fonctionnelle, pour une superficie de 573 mètres carrés.

En attendant l'engagement de la procédure de cession qui interviendra après accord sur l'ensemble des conditions de cession, il est proposé d'autoriser la société Lyon Porte des Alpes à déposer la demande de permis de construire relative à son projet ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

Autorise la société Lyon Porte des Alpes, ou toute société s'y substituant, à déposer d'ores et déjà une demande de permis de construire sur une partie de la parcelle communautaire cadastrée sous le numéro 132 de la section AH et située boulevard de la Porte des Alpes à Saint Priest, pour une superficie de 573 mètres carrés.

Cette autorisation ne vaut pas autorisation de réaliser des travaux et ne préjuge en rien de la cession à intervenir.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,